



VALCOURT...ET SA RÉGION

UNE GRANDE FAMILLE

À lire ce matin



La Tribune

jeudi
SHERBROOKE
31 octobre 1996
87e ANNÉE - No 215
0,60 (WEEKEND: 1,65\$) Plus taxes

JE PRÉFÈRE
BURGER KING
2 ÉNORMES «TOASTS»
ET
CAFÉ FRAIS MOULU
1 19\$

CSCS



L'ex-directrice de Télé 7 à la direction générale? (A3)

Windsor

Les travaux pourront enfin débiter à l'hôpital Saint-Louis (B1)

Police de Sherbrooke

La direction vérifie deux cas de sexisme (A3)

DRUMMONDVILLE ET BOIS-FRANCS



Osias Poirier, un bénévole de carrière (B3)

Les arts

Brassens revit ce soir à la radio! (B15)

Météo / A2

NUAGEUX
6
6h25 16h35
11 nov 18 nov 25 nov 03 déc

Poursuite de 500 000 \$ contre un pilote d'hydravion

Denis DUFRESNE
Sherbrooke

Les parents de Hugo Charron, cet enfant de 12 ans grièvement blessé après avoir été heurté par un hydravion alors qu'il prenait place dans une chaloupe sur la rivière Magog, en août dernier à Rock Forest, intentent une poursuite d'un demi-million \$ contre le pilote et propriétaire de l'appareil, Richard Cyr.

Les demandeurs, Alain Charron et France Simoneau, réclament d'une part une somme de 500 000 \$, pour les blessures et fractures subies par leur fils lorsqu'un des flotteurs de l'hydravion en phase de décollage l'a heurté dans le dos et l'a projeté dans l'eau, à plusieurs mètres de distance, avant qu'il soit secouru in extremis par un couple en canot. Le copain de Hugo, Jean-Martin Harvey, n'a pas été blessé.

Le père et la mère demandent d'autre part 15 000 \$ chacun en dommages et intérêts.

Fait à signaler, les demandeurs se réservent le droit de réévaluer leur réclamation lorsqu'une évaluation complète et définitive de l'état de santé de l'enfant sera effectuée.

À la suite de cet accident, la police avait exclu une négligence du pilote, sur la foi d'une enquête du Bureau de la sécurité des transports du Canada.

Selon le procureur des parents, l'avocat Roch Fournier, de la firme Monty Coulombe, toute cette histoire renvoie au principe général de la responsabilité civile.

«Si le fait de se faire rentrer dans le dos par un hydravion alors qu'on est tranquille sur une rivière ne relève pas de la responsabilité civile, alors où est-ce qu'on s'en va avec la responsabilité civile?» demande l'avocat.

Et face au verdict de non-négligence des enquêteurs du Bureau de la sécurité des transports du Canada, Me Fournier estime «que cela ne relève pas de leur juridiction».

«S'il y a eu négligence civile, il appartient aux tribunaux de le dire. Peut-être ont-ils déclaré cela en fonction de critères qui sont les leurs, mais ce n'est pas une décision qui peut lier la Cour supérieure», fait-il valoir.

Me Fournier prend toutefois soin de préciser que «la négligence civile ne veut pas dire que quelqu'un a fait exprès, (...). Cela ne veut pas dire avoir une intention de négliger, car, si oui, c'est de la négligence criminelle».

Dans leur poursuite logée à la Cour supérieure du district de Saint-François, les demandeurs signalent que le jeune Hugo Charron a dû passer plusieurs semaines aux soins intensifs après avoir eu la cage thoracique perforée, subi des lacerations internes importantes et de multiples fractures.

Il soutiennent en outre que leur fils subira toute sa vie une importante perte de capacité et de motricité, des douleurs, sans compter de nombreuses cicatrices et les conséquences psychologiques d'un tel drame.

Selon la poursuite, le pilote de l'hydravion aurait commis plusieurs fautes et imprudences en frappant une chaloupe immobile sur la rivière, en plein jour.

«De deux choses l'une: ou bien il a frappé Hugo alors qu'il le voyait et il doit être tenu responsable parce qu'il a été insouciant et téméraire à l'égard de la sécurité de celui-ci; ou bien il a frappé Hugo alors qu'il ne le voyait pas et il doit être tenu responsable parce qu'il a agi de façon insouciant, négligente et irresponsable, d'autant plus que la chaloupe était rouge et blanche, donc bien voyante», peut-on lire dans le document de la poursuite.

La cause ne sera vraisemblablement pas entendue avant quelques années, le temps que les parties complètent les expertises médicales et autres, ainsi que leurs interrogatoires.

Ce n'est pas encore parfait...

Même avec l'addition de Shayne Corson et Murray Baron, les problèmes du Canadien ne sont pas entièrement réglés. Le Tricolore a encaissé un revers de 5-3, hier soir à Detroit. LES DÉTAILS EN C1.



BONSOIR LES FANTÔMES!



Imacom-Daguerre, Claude Poulin

À la Tabagie Dubois, de Sherbrooke, la journée de l'Halloween est très spéciale. Beaucoup de fantômes et autres créatures viennent y louer leurs costumes pour le soir du grand frisson. La propriétaire, Thérèse Sagondo, assure d'ailleurs que la soirée du 31 octobre est de plus en plus populaire. «Depuis deux ou trois ans, dit-elle, les gens décorent de plus en plus. À certains endroits, ils décorent même davantage qu'à Noël.» À LIRE EN A2.

Sommet sur l'économie et l'emploi

Du lest pour le patronat

Marie TISON
Montréal (PC)

Les milieux syndicaux ont commencé à s'inquiéter.

Le gouvernement du Québec a profité du Sommet sur l'économie et l'emploi pour annoncer une série de mesures chères au coeur du secteur privé, comme la déréglementation, le réexamen du régime d'indemnisation de la Commission de la santé et la sécurité au travail (CSST), l'étude des modalités d'application de la Loi sur la formation professionnelle, la réduction des délais en matière d'évaluation environnementale et la révision de la loi sur les décrets dans le secteur manufacturier.

Afin de prévenir toute recrudescence de boulimie réglementaire, le gouvernement passera au microscope toute nouvelle législation afin d'évaluer ses impacts sur l'entreprise.

Le ministre des Finances Bernard Landry a admis que le projet de loi sur l'équité salariale devra passer par ce tamis.

Le premier ministre Lucien Bouchard a également refusé une demande formulée par le président de la CSN, M. Gerald Larose, soit de se donner comme objectif de ramener le taux de chômage de 12 à huit pour cent d'ici six ans.

M. Bouchard a expliqué que le gouvernement ne contrôlait pas la moitié des éléments pouvant affecter l'économie, comme la politique monétaire et les taux de change.

Les syndicats se sont montrés peu rassurés par les mesures annoncées par le gouvernement.

Le président de la FTQ, M. Clément Godbout, a déclaré qu'il n'avait rien contre la déjudiciarisation de la CSST, mais qu'il n'était pas question d'envoyer au travail des gens avec un dos «démanché». Il s'est également opposé à la



Lucien Bouchard

modification de la loi sur les décrets.

«Si c'est un sommet seulement pour écouter les plaintes des patrons, il y a un problème, parce qu'il y a également des hommes, des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées qui ont de la misère dans cette société-là», s'est-il exclamé

devant les journalistes à l'issue de la partie publique des assises de la journée.

Le président du Conseil du patronat du Québec, M. Ghislain Dufour, a évidemment bien accueilli les mesures gouvernementales, laissant entendre qu'il s'agissait d'une sorte d'échange de bons procédés.

«Le patronat a campé d'une part de beaux projets créateurs d'emplois, et d'autre part, il reçoit un accueil généralement favorable à force de passer le message qu'il nous faut un environnement qui soit concurrentiel», a-t-il déclaré aux journalistes.

M. Godbout a cependant affirmé qu'on était encore loin du compte visé en termes de créations d'emploi.

Les dizaines de projets annoncés hier devraient permettre la création de 40 000 emplois, et nécessiter des investissements publics et privés de 2,5 milliards \$.

Autres nouvelles sur le Sommet (B14)

LE QX-4 1997 INFINITI

Enfin un vrai 4x4 de luxe!



Tout nouveau modèle!

499\$ par mois
24 mois*

SHERBROOKE
INFINITI

NISSAN

4280, boul. Bourque, Rock Forest, 823-8008

LES PETITS JOYEUX LURONS DÉBARQUENT AUJOURD'HUI POUR L'HALLOWEEN

La grisaille chassée d'un coup de balai

Gilles FISETTE
Sherbrooke

«Les gens décorent de plus en plus, depuis deux ou trois ans... À certains endroits, ils décorent même davantage qu'à Noël...»

Bien des personnes partagent l'opinion de Thérèse Sagondo, propriétaire de la Tabagie Dubois, un des commerces associés étroitement à la fête de l'Halloween, qui se tient aujourd'hui à Sherbrooke.

Comme Mme Sagondo - peut-être parce que, d'année en année, émerveillée par toutes ces décorations qui tranchent sur la grisaille de la fin de l'automne, on oublie un peu ce qui avait été fait, l'année précédente -, on finit par penser que la présente fête de l'Halloween est plus colorée que jamais.

D'autres, par contre, comme Claude Ferland, assistant-gérant chez Zellers, au Carrefour de l'Estrie, sont plutôt d'avis que les gens ne décorent pas davantage, cette année. Ils le font autant que par le passé. Et, surtout, retient-il, ils décorent beaucoup moins qu'à Noël, évidemment.

«Il ne faut pas oublier que Halloween ne dure qu'une soirée alors qu'on décore l'extérieur et l'intérieur des maisons, pour plusieurs semaines, durant le temps des Fêtes...», lance-t-il lorsqu'on l'interroge à ce sujet.

Une bonne occasion d'affaires

L'Halloween, conviennent les marchands, est une bonne occasion d'affaires. Cette fête fait la transition entre la rentrée scolaire et la préparation du temps des Fêtes.

Pour Gabrielle Ducloux, de Bikini



Pour fêter l'Halloween, le marché Provigo des Promenades King a invité plus de 75 enfants. Une employée-étudiante en éducation spécialisée les a reçus et, avec elle, ils ont décoré des citrouilles. À l'avant-plan, Maïté Cayouette Neves et sa soeur Léonie, à droite; à l'arrière, Camille Guilbault.

Imacom-Daguerré

l'alimentation. Au Provigo du centre commercial de la rue King Ouest, Daniel Larouche, souligne que 55 pour cent du chiffre d'affaires relié à l'Halloween se réalise durant les derniers jours. Et les deux dernières journées, donc hier et aujourd'hui, sont les plus importantes.

«Cette année, nous avons vendu beaucoup plus de citrouilles. Toutefois, il faut savoir que la récolte de l'année précédente n'était pas belle. Plusieurs citrouilles nous étaient arrivées déjà pourries. Du côté des bonbons, les ventes de cette année se comparent avec celles de l'année précédente... jusqu'à maintenant», a-t-il déclaré.

75 enfants invités

À ce Provigo, la fête de l'Halloween donne lieu à des célébrations sans pareilles au cours de l'année. Depuis trois ans, l'Halloween y est fêté le samedi précédent. Tous les employés se déguisent. Cette année, plus de 75 enfants ont été invités à venir au commerce. Ces enfants ont été choisis parmi la clientèle habituelle ainsi que dans une école de Sherbrooke. Une employée-étudiante en éducation spécialisée les a reçus, avec elle, ils ont décoré des citrouilles.

«Cette fête a été très bien perçue par la clientèle... Nous avons failli manquer de citrouilles», a laissé tomber M. Larouche.

Madelle, à Fleurimont, la location de costumes et d'accessoires de l'Halloween permet de meubler une période plus tranquille de l'année. «C'est certain que ça aide... Cette année, les affaires vont très bien, à date...»

Les affaires seront-elles meilleures, cette année?

Si tout le monde font comme Colombe et Eugénie Garceau, de Windsor, la réponse sera affirmative. Toutes les deux déclarent accroître leur budget consacré à cette fête, d'année en année.

«Je crois que les gens dépensent de plus en plus pour l'Halloween, en costumes, en décorations et en bonbons. Moi, juste en bonbons, c'est environ 30 \$. C'est plus que l'année passée...» Eugénie Garceau magasinait avec son bébé, Carolyne, cinq mois. «Comme ma mère, je consacre de plus en plus d'argent pour l'Halloween. Pour les décorations, les costumes et les bonbons. Moi, j'estime que c'est environ 50 \$ que j'y consacre...»

Les marchands, eux, ne peuvent se prononcer. Difficile à dire, notent-ils. Pour le savoir de façon précise, il faut attendre à ce soir, 17h30.

costumes et des achats d'accessoires se font à la dernière minute», a indiqué Mme Sagondo.

À la dernière minute

«Une bonne partie des locations de

Cette réalité est aussi vécue dans

Conseils de sécurité

Voici les principaux conseils de sécurité sur lesquels, à l'occasion de la fête de l'Halloween, insiste le policier Marc Bérubé, responsable de la prévention et des relations communautaires à la Police municipale de Sherbrooke.

- Préférer pour un meilleur champ de vision le maquillage au port du masque.
 - Adopter un costume bien ajusté à sa taille et aux couleurs voyantes.
 - Circuler en groupe et de préférence être accompagné par un parent ou une personne responsable.
 - Qu'un membre du groupe ait en sa possession une lampe de poche.
 - Que le territoire de cueillette de friandises ne soit pas trop éloigné du domicile.
 - Ne pas entrer seul dans la résidence de gens inconnus.
 - Circuler sur les trottoirs ou en bordure des rues et des chemins tout en évitant de se chamailler et de courir.
 - Ne jamais prendre place dans un véhicule conduit par une personne inconnue.
 - Après la cueillette de friandises et de fruits, ne pas les manger immédiatement mais procéder à une vérification serrée avec les parents ou une personne responsable.
- Enfin se rappeler que tout autour, il y aura une armée d'anges gardiens bénévoles et bien identifiés auxquels vous pourrez recourir en cas de besoin.

Les sorcières existent vraiment...

Daniel COULOMBE

Coaticook

Les sorcières existent vraiment. Elles sont une trentaine en Estrie, 1000 au Québec et près de 10 000 au Canada. À l'Halloween, elles célèbrent Samhain, une fête celtique. Mais détrompez-vous, les sorcières d'aujourd'hui sont plutôt discrètes et ressemblent aux dames que l'on croise sur la rue. Elles n'ont certes pas l'apparence de Samantha, Tamarra, Marie-Lune ou la fée Carabosse.

La religion des sorcières est appelée «Wicca». Elle se pratique d'une façon individualiste et clandestine. Depuis 10 ans, à la Librairie Isis, située sur la rue Alexandre à Sherbrooke, on vend une panoplie d'objets ésotériques reliés à la magie blanche: littérature, livre de recettes pour la concoction de potions magiques, pentagrammes, boules de cristal, talismans.

La pratique du Wicca témoigne d'une telle discrétion qu'à la Librairie Isis on a préféré garder le silence. Cependant, l'employé a confirmé l'existence des sorcières à Sherbrooke. Les sorcières peuvent envoler l'amant désiré, guérir, éloigner les indésirables et jeter un sort.

«Le plus gros handicap des sorcières est cette image populaire que l'on diffuse dans les médias. On leur attribue des actions qui n'ont rien à voir avec la réalité. Le public finit par les confondre avec les sectes sataniques et c'est malheureux», a mentionné Mike Kroveld, directeur d'Info-Secte, à Montréal. Cet organisme, qui possède un centre de documentation et qui vient en aide aux ex-membres de sectes, n'a jamais reçu de plainte concernant le Wicca. «Les rares fois qu'on m'en parle, c'est à l'approche de l'Halloween et ce sont des journalistes», a-t-il ajouté.

Les sorcières tiennent mordicus à être distinguées des petits groupes de magie qui font des «messes noires», inspirées de la France du XVIIIe siècle, et des sectes sataniques qui professent l'orgie, les drogues, la mutilation et les actes bestiaux. Il faut également la distinguer d'avec la sorcière de l'Halloween, née en pays chrétien de la croyance en Satan et dont l'image s'est développée principalement durant l'inquisition.

En fait, au Québec, le Wicca a ressurgi au tournant des années 1970 et fait partie de la catégorie des religions exotiques. L'origine de cette religion remonte avant Jésus-Christ et puise ses principaux rites dans les mythes européens. Les sorcières célèbrent leurs sabbats en fonction de la course du soleil, aux équinoxes et aux solstices. Elles célèbrent d'autres fêtes comme l'Imbolg (le 2 février) et le Bealtaine (le 30 avril). Elles pratiquent dans leurs réunions entre femmes un rituel afin de rétablir l'équilibre de la vie, les relations de l'être avec l'au-delà, avec la nature, avec la sexualité. Le Wicca est une religion qui rejoint la pensée écologique et le féminisme.

À la veille des années 2000, les sorcières existent toujours et leur image n'est plus celle du Moyen âge. À l'Halloween, alors que les adultes exorcisent inconsciemment leurs craintes face à la mort, les sorcières dansent... malheureusement sous les préjugés et les superstitions.

LA LOTTO 6/49 14 - 19 - 21 - 25 - 34 - 48 (20)

L'EXTRA 6 3 1 3 2 3

LA QUOTIDIENNE 870-5799

INDEX

Arts:.....	B-15
Bandes dessinées:.....	B-10
Chez nous:.....	B-1
Décès:.....	C-7
Économie:.....	B-5
Messier en liberté:.....	B-10
Opinions:.....	A-6
Petites annonces:.....	C-5
Sports:.....	C-1

loto-québec résultats

Coaticook Tirage du 96-10-30

1 ^{er} numéro	2 ^e numéro
910367	001477
10 000 \$	10 000 \$
3 ^e numéro	4 ^e numéro
626910	912196
10 000 \$	100 000 \$

Ces 4 numéros gagnants sont décomposables

Banco Tirage du 96-10-30

1	2	7	8	14
18	19	21	25	29
31	32	35	42	46
48	51	63	64	66

Extra Tirage du 96-10-30

NUMÉRO 631323

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

O.B.P.E. LOGE 67

TÉL.: 569-1600
241, rue Montréal
Sherbrooke
(Québec)

LOGE DES ÉLANS

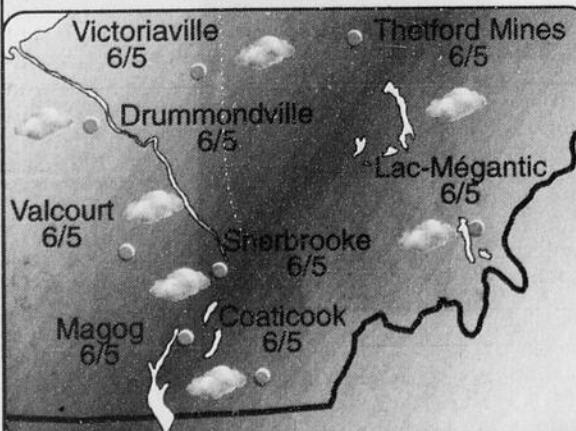
DINER VENDREDI 1er NOV.
RÔTI DE LARD, PATATES JAUNES

Salle de réception, 250 pers.
Réservez pour les Fêtes

MÉTÉO La Tribune

MétéoMédia

AUJOURD'HUI	CETTE NUIT	DEMAIN	SAMEDI	DIMANCHE	INDICE UV
6 PRÉC. 40	5 PRÉC. 60	1 -4 PRÉC. 40	5 -1 PRÉC. 40	5 -6 PRÉC. 40	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 60 30 20 15



QUÉBEC

Chicoutimi	Mel	2/3	Québec	Nua	5/4
Gaspé	Plu	3/2	Rimouski	Mel	2/3
Iles-de-la-Mad.	Nua	8/4	St-Georges	Nua	5/4
La Grande	Nei	-1/2	Sept-Îles	Nei	0/1
Lac-St-Jean	Mel	2/3	Trois-Rivières	Nua	6/7
Montréal	Nua	8/6	Val d'Or	Nei	1/1

Serge BOUCHER Opticien 563-8822

242, rue King Ouest SHERBROOKE

Examen de la vue par un optométriste

CANADA

Charlottetown	Plu	8/2	Régina	Sol	-3/-9
Edmonton	Nua	4/-5	St-John's	Ave	6/4
Fredericton	Nua	10/0	Toronto	Var	5/2
Halifax	Nua	9/3	Victoria	Sol	12/3
Ottawa	Nua	7/5	Winnipeg	Nei	-5/-8

USA

Boston	Sol	14/8	New York	Sol	14/9
Bridgeport	Sol	13/7	Plattsburg	Var	7/3
Burlington	Var	7/3	Portland	Sol	13/4
Concord	Sol	12/2	Providence	Sol	14/7
Detroit	Nua	4/-2	Washington	Sol	17/9

LE MONDE

Athènes	Sol	20/12	Mexico City	Ave	24/13
Beijing	Sol	12/5	Moscou	Nua	6/2
Berlin	Nua	12/7	Paris	Nua	13/8
Hong Kong	Sol	28/24	Port-au-Prince	Sol	29/22
Lisbonne	Sol	20/13	Rome	Sol	18/6
Londres	Var	5/1	Tokyo	Sol	23/12

DESTINATIONS SOLEIL

Acapulco	Sol	34/24	La Havane	Sol	28/23
Bermudes	Sol	25/20	Martinique	Ave	31/23
Cancun	Sol	33/21	Myrtle Beach	Sol	23/16
Caracas	Sol	31/24	Montego Bay	Sol	32/24
Freeport	Sol	30/23	Orlando	Var	30/19
FT Lauderdale	Var	30/24	Puerto Plata	Sol	31/23
Honolulu	Var	32/24	Tampa	Sol	31/19
Key West	Var	29/24	West Palm B	Var	30/24

© 1996 Infomédia/Météo

BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS PLUS DE 100 000 LECTEURS PAR JOUR VOIENT CETTE ANNONCE

RÉSERVEZ VOTRE ESPACE DÈS MAINTENANT 564-5450 LaTribune

LaTribune
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, 11K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke
par Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc.
(division La Tribune)

TÉLÉPHONES	LIVRAISON	ABONNEMENTS
Petites annonces: 564-0999 Publicité: 564-5450 Rédaction: 564-5454 Abonnements: 564-5466 ENVOI DE PUBLICATION: Enregistrement No 0529168	Camelots et camelots motorisés Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camelot.....3,71 \$ taxe de vente du Québec24 \$ Coût à l'abonné3,95 \$	Abonnement payé à l'avance: endroits desservis par camelot et camelots motorisés. Temps Prix TPS TVQ Total 1 an 175,12 \$ 12,26 \$ 12,18 \$ 199,56 \$ 6 mois 87,40 \$ 6,13 \$ 6,09 \$ 99,62 \$ 3 mois 44,84 \$ 3,14 \$ 3,12 \$ 51,10 \$ 1 mois 23,49 \$ 1,64 \$ 1,63 \$ 26,76 \$

Abonnement	Temps	Prix	TPS	TVQ	Total
par la poste: Territoire immédiat	1 an	255,00 \$	17,85 \$	17,74 \$	290,59 \$
	6 mois	140,00 \$	9,80 \$	9,74 \$	159,54 \$
	3 mois	80,00 \$	5,40 \$	5,36 \$	91,16 \$
	1 mois	50,00 \$	3,50 \$	3,48 \$	56,98 \$

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS 1 an 700,00\$, 6 mois 410,00\$, 3 mois 265,00\$, 1 mois 130,00\$

«La Tribune» est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Pressa. Le service de photos similaires de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

MARIO
goupil

Une mine d'or au bout du fil

Lorsque Danielle Paré a reçu son dernier compte de téléphone, elle a cru que Bell venait de commettre l'erreur de l'année. On peut facilement la comprendre puisqu'un montant de 725,33 \$ apparaissait dans la colonne des communications facturées, ou si vous préférez, au chapitre des appels interurbains.

Mais ce n'était ni une erreur, ni une blague de mauvais goût. Malheureusement.

Danielle Paré a rapidement découvert le pot aux roses: le fils de 15 ans de son co-locataire avait profité d'une visite de trois jours faite à son père pour utiliser son téléphone et signaler les numéros des lignes érotiques annoncées dans les revues pornographiques qu'il s'était procuré. Danielle se trouvait en vacances à l'extérieur de la ville à ce moment.

Durant trois nuits consécutives, l'adolescent a signalé les numéros annoncés avec la mention «gratuit» ou «free» dans les revues. Ses appels, effectués à l'insu de son père, ont abouti partout en Amérique, en Guyane, en République Dominicaine, à Antigua, à Nice, etc. Les chauds discours des femmes qui se trouvaient au bout de la ligne étaient peut-être gratuits, mais les appels interurbains ne l'étaient pas, eux...

Après une confrontation que Danielle Paré qualifie elle-même de pénible, Junior a admis avoir fait ces appels, mais parce qu'il y avait le mot «gratuit» ou «free» sur les publicités, il a cru avec toute l'innocence de ses 15 ans qu'il pouvait s'offrir des sensations fortes sans que cela coûte un sou.

Mais le pire, c'est que Junior avait déjà fait le coup à sa grand-mère. Quatre cents dollars que cela avait coûté à la pauvre vieille dame. L'erreur de cette dernière a été d'avoir voulu protéger son petit-fils en ne le dénonçant pas à son propre fils. Ce n'est qu'après coup que Danielle et son «co-loc» ont su que Junior n'en était pas à sa première incartade du genre...

Le malheur, c'est que Danielle Paré perdra l'usage de sa ligne téléphonique mercredi si elle n'acquiesce pas la facture. Elle ne sait pas encore ce qu'elle fera.

Enseignante au niveau secondaire à Sherbrooke dans la vie de tous les jours, Danielle Paré est absolument révoltée de constater qu'un enfant peut avoir accès aussi facilement à des services qui devraient normalement être réservés aux adultes. «Je ne peux accepter que la compagnie Bell s'en lave les mains en me répondant que je suis responsable des appels qui se font de mon domicile. Quelle est donc l'éthique de cette prestigieuse entreprise?», questionne-t-elle.

L'enseignante en a d'ailleurs discuté avec certaines de ses élèves. Quelques filles ont alors reconnu que leur frère avait déjà fait grimper la facture du téléphone en agissant de la même façon. On peut facilement imaginer tous les millions de dollars que Bell Canada peut aller chercher grâce à ces fameuses lignes érotiques, dont les appels semblent dirigés partout dans le monde à partir d'une centrale.

Lorsqu'elle s'est plainte à la préposée au service à la clientèle de Bell Canada, Danielle Paré s'est d'ailleurs fait répondre: «Pauvre vous madame! Si vous saviez combien il y en a...!»

«Comment expliquer qu'une compagnie comme Bell, qui est à la fine pointe de la technologie, n'ait pas l'expertise nécessaire permettant de contrôler l'accès aux services destinés aux adultes?», demande-t-elle.

Bonne question.

«Une façon de contrôler serait que l'on exige un numéro d'identification personnelle (n.i.p.) avant de pouvoir faire un appel longue distance», devait-elle renchérir.

Bonne idée.

J'ai tenté de rejoindre un porte-parole de Bell, hier. La secrétaire du vice-président a dit qu'elle me transférerait à la boîte vocale de Pierre Laporte, des relations publiques de la compagnie. Pierre Laporte, du secteur de l'ingénierie, m'a téléphoné pour me dire qu'il avait eu mon message, mais que l'autre Pierre Laporte, des relations publiques, ne pourrait me rappeler puisqu'il n'est plus aux relations publiques. C'est plutôt Daniel Hansen, son successeur, qui était occupé au téléphone quand il lui a transmis mon message, qui devait me rappeler. Peut-être n'a-t-il pas pris ses messages dans sa boîte vocale. En tout cas, lorsque j'ai quitté le bureau, il n'avait toujours pas rappelé.

À ce que je vois, il semble que ce soit beaucoup plus facile de joindre Maria, en République Dominicaine, que monsieur, Bell à Montréal...

Ah! oui. J'oubliais de vous dire que grâce au plan Intermax, Danielle Paré a économisé 360,37 \$ sur les appels cochons de Junior.

L'ex-directrice de Télé 7 à la CSCS?

□ Louise Boisvert semble dominer une courte liste de quatre candidatures à la direction générale

Michel RONDEAU

Sherbrooke

La rumeur se fait de plus en plus persistante à l'effet que l'ex-directrice générale de Télé 7, Mme Louise Boisvert, est la favorite pour accéder à la direction générale de la Commission scolaire de Sherbrooke, même si le comité de sélection jongle toujours avec trois autres candidatures.

Le nom de Mme Boisvert circule depuis des mois dans le milieu scolaire, mais depuis que la directrice générale de Télé 7 a annoncé son départ la fin de semaine dernière, la rumeur court de plus belle.

Les gens ont fait une équation facile. Le comité de sélection rencontrait les quatre derniers candidats jeudi dernier. Le lendemain, vendredi, Louise Boisvert annonçait publiquement son départ de Télé 7, spécifiant qu'elle allait toutefois rester à Sherbrooke, mais dans un tout autre domaine que celui de la télévision. Elle ajoutait qu'elle était en discussions concernant son avenir et qu'elle pourrait annoncer ses nouveaux projets d'ici un mois.

Par hasard peut-être, un mois plus tard, le 18 novembre, sera la date où le



Louise Boisvert

conseil des commissaires de la CSCS nommera la nouvelle directrice générale ou le nouveau directeur général.

Une source officielle indique toutefois que le président de la CSCS, M. Noël Richard, aurait préféré un autre candidat, malgré une tendance majori-

taire en faveur de Louise Boisvert au sein du comité de sélection. Il a été impossible de joindre M. Richard hier.

Autres candidats

Parmi les autres candidats de fin de course, on nomme aussi M. Gérard Lepage, le directeur du Goéland, et M. Jean Verlez, le directeur du Centre 24-Juin. Le quatrième candidat échappe aux rumeurs pour l'instant.

Ni M. Verlez, ni M. Lepage n'ont voulu émettre de commentaires hier. Pour sa part, Mme Boisvert était à l'extérieur.

Interrogé sur le choix du candidat que le comité de sélection proposera au conseil des commissaires, M. Gilles Boudrias, président du comité de parents et membre du comité de sélection, répond: «Il va falloir s'entendre bientôt!», faisant comprendre qu'il y a urgence puisque novembre approche. Par contre, il a refusé d'en dire plus.

Habituellement, ont expliqué deux anciens présidents de la CSCS qui sont toujours commissaires, M. Michel Ellyson et Mme Caroline Paquette, après une pré-sélection par la firme d'experts à laquelle la CSCS recourt pour nommer un directeur général, le comité de sélection rencontre les candidats qui

restent dans la course. Puis il fait un choix, qu'il recommande au conseil des commissaires.

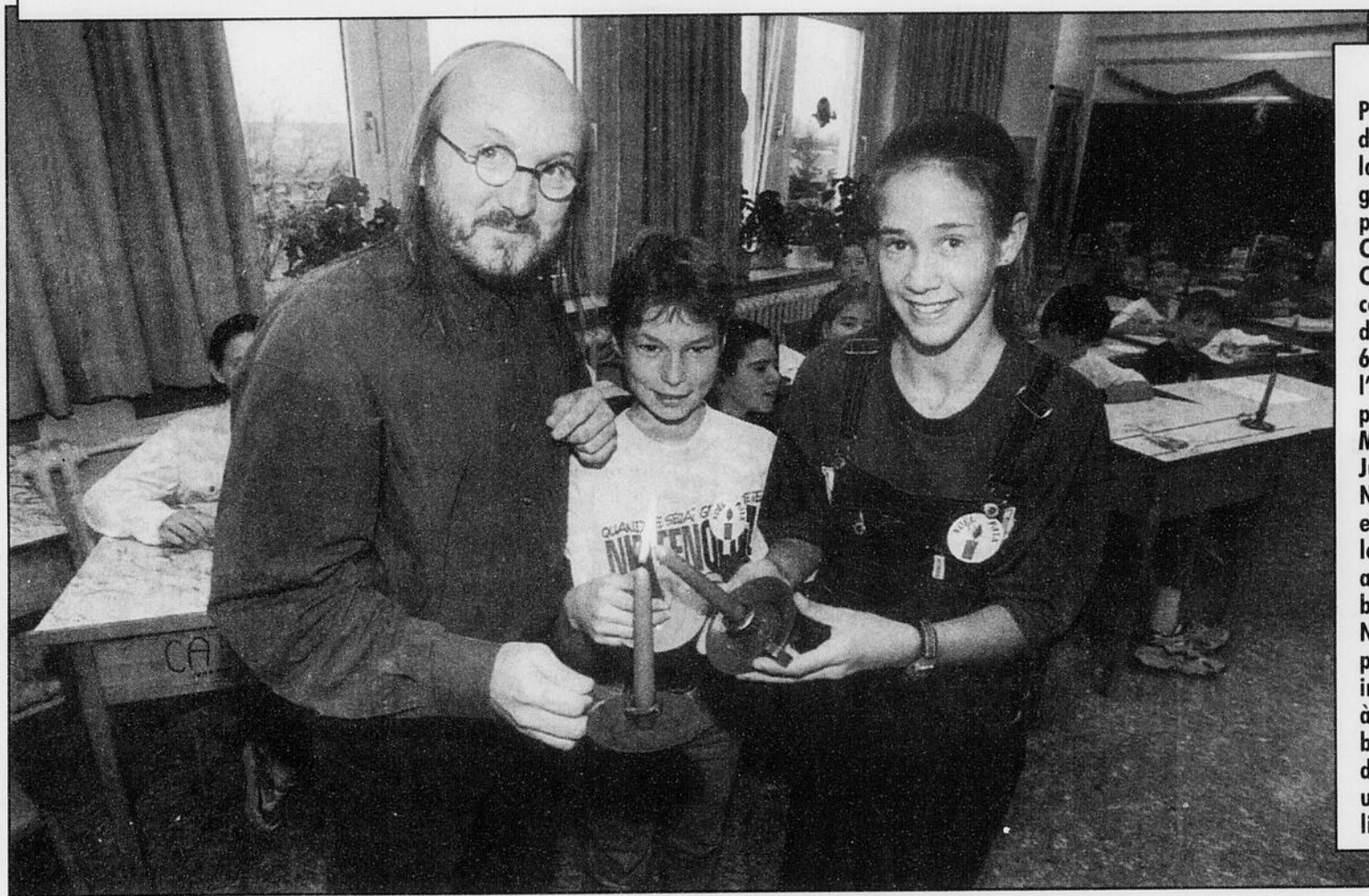
Chaque membre du comité de sélection peut expliquer ses préférences sur la base des qualités de chaque candidat, mais le conseil entérine généralement la recommandation du comité. Ce serait un désaveu du comité de sélection que de choisir un candidat autre que celui proposé, note Michel Ellyson. Par contre, si, exceptionnellement, le conseil se voyait proposer un choix, il ne s'agirait, bien sûr, pas d'un désaveu. Michel Ellyson imagine mal, cependant, que le conseil reprenne en grand groupe toutes les discussions du comité de sélection qui conduisent normalement à un choix.

Caroline Paquette, qui fait partie du comité de sélection, note qu'elle a bien voulu expliquer comment elle a vécu l'expérience de la nomination de deux directeurs généraux dans le passé, mais que «ça ne veut rien dire» en ce qui concerne le processus en cours, dont elle se garde bien de dire un mot.

Deux personnes interrogées hier ont déclaré qu'il serait mal vu de nommer un candidat qui soit déjà à la CSCS, à cause des inimitiés entre des personnes déjà en place.

«L'indifférence est un crime!»

□ Jim Corcoran accepte la présidence d'honneur de la 14e Campagne de Noël pour la paix



Inacom Daguerre, Claude Poulin

Président d'honneur de la 14e Campagne de Noël pour la paix de Caritas, Jim Corcoran rencontra hier des élèves de 6e année de l'école Champlain, dont Marc Adam et Julie Payette. Non seulement encourage-t-il le public à acheter les bougies du Noël pour la paix, mais il invite les gens à allumer ces bougies le 24 décembre, dans un geste de solidarité.

Pierre-Yvon BÉGIN

Sherbrooke

«O u bien on fait partie des solutions, ou bien on fait partie du problème. Il n'y a pas de terrain neutre. Devant les horreurs de la guerre, il faut que je fasse quelque chose. C'est ma responsabilité de me montrer solidaire avec l'espoir. L'indifférence est un crime!»

Président d'honneur de la 14e Campagne de Noël pour la paix de Caritas, Jim Corcoran se sent comblé par la vie, très choyé même. «Ma conscience m'oblige à redonner», dit-il pour expliquer sa nouvelle association avec Caritas.

L'auteur compositeur interprète, originaire de Sherbrooke, remportait mardi soir un trophée Félix pour son

dernier album «Portrait», dans la catégorie folk. Chaque année, l'ADISQ remet 30 de ses 51 Félix au cours du gala hors d'ondes. Jim Corcoran se dit fort occupé cet automne, une bonne partie de son temps étant consacré à de l'animation.

«Je me sens gâté, pourri, confiera Jim Corcoran à La Tribune. Il faut que j'en donne. Le comble de l'égoïsme serait de garder tout ça pour moi. Ça va trop bien!»

Non seulement encourage-t-il le public à acheter les bougies du Noël pour la paix, mais il invite les gens à allumer ces bougies le 24 décembre dans un geste de solidarité. Il aimerait que les gens se sentent obligés d'être solidaires. La seule façon à ses yeux de ramener une vraie signification à un «Noël trop plastifié», c'est de poser ces gestes comme ça.

«Bien des choses sont contagieuses, affirme Jim Corcoran. La morosité, l'intolérance et le racisme sont contagieux. C'est pour ça qu'il est important d'affirmer que je veux participer à quelque chose de plus beau. Il faut des modèles visibles comme Mère Térèse, sinon l'espèce humaine deviendrait laide. Un geste comme se tenir à la fenêtre avec une chandelle est capital. Il n'y a rien de trop petit quand il s'agit de belles choses.»

Jim Corcoran avoue être impressionné par le travail des bénévoles de Caritas. Il les qualifie «d'embellisseurs» parce qu'ils mobilisent les gens à s'occuper de leur quartier, à embellir l'être humain avec grande distinction et élégance. Il épouse d'ailleurs la cause de Caritas envers les réfugiés.

«Il est important que les Québécois

apprennent à mieux recevoir les gens d'ailleurs, déclare-t-il. Tous les peuples industrialisés vont recevoir davantage de gens d'ailleurs. C'est une invitation au racisme. Il y a quelque chose à apprendre des autres. Au Québec, nous sommes isolés et un geste comme la bougie du Noël pour la paix nous prédispose à recevoir. Les réfugiés vont s'intégrer plus facilement s'ils sont bien reçus.»

L'artiste se dit également attristé par la situation actuelle au Zaïre. Il n'arrive pas à comprendre ce qui peut pousser des hommes à massacrer des femmes et des enfants à la machette.

«C'est la même chose en Irlande, je n'arrive pas à comprendre en tant qu'Irlandais le pourquoi de cette violence, répète-t-il. C'est une situation horrible et il faut trouver une solution.»

La direction de la Police de Sherbrooke vérifie deux nouveaux cas de sexisme

Pierre SAINT-JACQUES

Sherbrooke

Pendant que les autorités de la Police municipale de Sherbrooke, en collaboration avec le Service du contentieux de la Ville, vérifient toute la preuve qui sera présentée à un comité de discipline qui doit siéger, le lundi 4 novembre prochain, pour entendre le cas d'un policier qui a blessé une consœur policière, elles envisagent déjà de se pencher sur deux autres cas à caractère sexiste, présumés

survenus dans les rangs du corps policier.

«Il est important de préciser que ces deux cas ont été portés à notre attention lors de l'enquête touchant l'incident survenu le 17 septembre, lors d'une simulation de violence conjugale. Ces cas se trouvent donc pour le moment au stade de rumeurs», a expliqué hier le capitaine Louis Raiche, responsable de la Gendarmerie de la Police municipale de Sherbrooke.

On veut savoir si des allégations de paroles tenues et de gestes commis par

des policiers à l'endroit de collègues policières - paroles et gestes à caractère sexiste -, sont fondées.

Le nom du policier qui doit se présenter devant le comité de discipline, en début de semaine, aurait été mentionné pour l'un ou l'autre des nouveaux cas soulevés.

Cela n'influera pas sur la décision que doit rendre le comité de discipline car il n'en sera pas informé.

Le comité, constitué de Michel Lemay, responsable de la Police municipale de Sherbrooke et de deux direc-

teurs de police municipale de la région, devra uniquement se pencher sur l'incident du 17 septembre, à la vieille et désaffectée prison de Sherbrooke, rue Winter, au cours duquel un policier a poussé une collègue policière lors d'une simulation de violence conjugale.

On a suspendu avec solde le policier en date du 23 septembre.

Cet incident sera vidé lundi prochain. Une fois cette étape franchie, on s'occupera de l'authenticité ou non des deux cas allégués lors de l'enquête interne.

La Tribune
sur place...
TOUTES LES GRANDES MARQUES
POUR JOUER DEHORS!

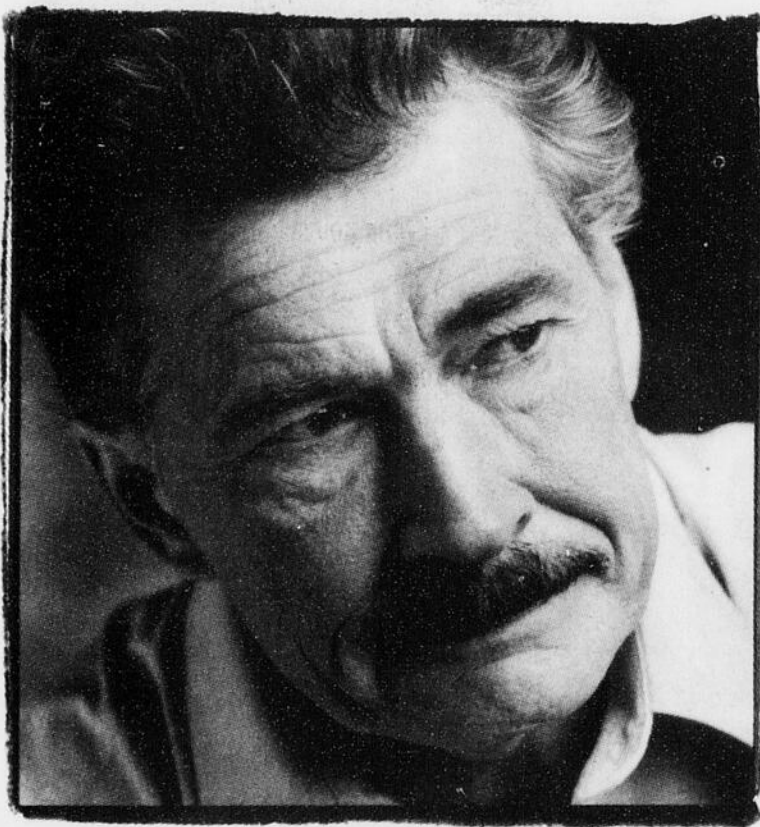


Profitez des coupons Kanuk:
obtenez GRATUITEMENT
un foulard polaire
et un rabais de:
25\$ ou 50\$
Voir détail en magasin



42 Wellington Nord
Sherbrooke
822-3077
1700 Sherbrooke
(Galeries Orford)
Magog
868-6968

Si j'avais une job...



EN MATIÈRE D'EMPLOI, NOUS N'ACCEPTERONS PAS LE CONDITIONNEL

Les centrales syndicales ont déposé un plan d'action qui permettrait de presque doubler les 40 000 emplois qui se créent chaque année au Québec et de réduire le taux de chômage de 12 % à 8 % sur une période de 6 ans.

Lors du Sommet, c'est donc à des engagements fermes en ce sens auxquels nous nous attendons de la part des gouvernements, des sociétés d'État et des entreprises. Des engagements pour tout mettre en œuvre pour que de nouveaux emplois se créent, pour que des hommes et des femmes gardent leur emploi ou en retrouvent un.

En matière d'emploi, désolé, le conditionnel,
on ne l'acceptera tout simplement plus.



Conjuguons nos efforts
L'URGENCE, C'EST L'EMPLOI

Le sang retracé chez Garand est celui de Prévost

□ Sylvain Bergeron, un spécialiste de l'ADN, est venu témoigner hier dans le procès pour meurtre

Jacques LEMOINE

Sherbrooke

Des 44 coups de couteau portés à Claude Prévost, 23 ont atteint des organes comme le cœur et les poumons ainsi que des vaisseaux comme la veine jugulaire droite, les artères carotides gauche et droite, l'aorte thoracique et l'artère pulmonaire principale.

Prévost, 43 ans, est décédé des suites de l'hémorragie externe et interne résultant de ces blessures, selon le pathologiste judiciaire Claude Pothel.

L'autopsie de Prévost a révélé la présence de quatre plaies au visage, 21 au cou et 18 au thorax ainsi qu'une petite lésion de défense à la main droite.

Cela ressort du témoignage du Dr Pothel au procès de Bernard Garand, 44 ans, inculpé du meurtre au premier degré de la victime le 15 février, à Sherbrooke.

Le procureur chef adjoint de l'Estrie, Me Michel Ayotte, avait assigné hier ce pathologiste et un biologiste judiciaire, M. Sylvain Bergeron, un diplômé de l'université locale devenu spécialiste de l'ADN, pour sa preuve.

Le profil génétique de Prévost démontre que son sang correspond à des prélèvements faits sur trois pièces différentes de tissus.

Il s'agit de tissus provenant d'un jacket, d'un drap et d'un drap contour saisis au domicile de Garand et déjà déposés comme pièces par le sergent-détective Roger Dion de la police judiciaire.

Le procès de Garand, défendu par Mes Roland Roy et Jean Théberge, se poursuivra aujourd'hui devant le juge Raynald Fréchette de la Cour supérieure et un jury constitué de quatre femmes et de sept hommes.

Perte de conscience

Le Dr Pothel a expliqué que toutes les lésions relevées ont été faites à Prévost pendant qu'il vivait encore mais l'hémorragie importante en résultant a causé un choc entraînant une perte de conscience avant sa mort.

Il a admis que deux couteaux avec une lame d'une longueur de neuf centimètres saisis dans cette affaire peuvent laisser des plaies de cette nature.

La profondeur des plaies varie de un à 15 centimètres mais il est possible que cette dernière ait pu être causée par compression avec une lame de neuf centimètres.

Le Dr Pothel a aussi constaté des séquelles d'un accident cérébro-vasculaire et d'infarctus anciens chez la victime.

La défense a fait ressortir que Pré-

vost portait de nombreux tatouages sur le corps et les membres.

Ces tatouages montraient notamment un spectre de la mort, une tête de diable, une croix, une potence et des annotations comme «je hais la société», «j'ai aimé- j'ai souffert» (sic), «pen».

Son corps a été découvert sur le plancher de la chambre de son logement sur la rue Laurier se trouvant dans un désordre important.

Bruit d'une bagarre

Une voisine de palier, Mme Stéphanie Glavin, a rapporté avoir entendu le 15 juin chez Prévost vers 15h une personne crier, le bruit d'une bagarre ainsi que des coups sur un mur.

Elle a aussi compris des sons comme l'ouverture de la porte arrière et le déplacement d'objets ou de meubles.

Mme Glavin a enfin entendu le chat miauler fort une fois comme s'il s'était fait piler sur la queue.

Le biologiste Bergeron, qui s'intéresse à l'ADN depuis 1989, a témoigné ici pour la première fois sur cette technologie.

Il a assuré les jurés que le sang prélevé sur les tissus que l'on connaît maintenant est celui de Prévost.

Les audiences reprendront en matinée.

Un passeur arrêté aurait semé une dizaine de faux billets de 100 \$ US en région

Sherbrooke (PSJ)

La Gendarmerie Royale du Canada de Sherbrooke enquête présentement sur un passeur de faux billets de 100 \$ américains qui en aurait semé une bonne dizaine dans la région, au cours des deux dernières semaines.

L'individu, âgé de 20 ans, de Prévost (petite municipalité située entre Saint-Jérôme et Mont-Rolland), a été appréhendé le 25 octobre grâce à la vigilance d'un commerçant de Saint-Elie-d'Orford et à la rapidité d'intervention des policiers municipaux de Sherbrooke.

Le passeur, croit-on, visitait régulièrement durant les fins de semaine un ami qui habite la région de Sherbrooke. Il profitait de ses séjours pour refiler à des commerçants sa liasse de fausses coupures de 100 \$ américains.

M. Alain Dionne, sergent d'état major à la GRC de Sherbrooke, a expliqué comment l'individu avait été arrêté.

Chez un fleuriste

Le 25 octobre 1996, l'homme en question s'est présenté chez un fleuriste de Saint-Elie-d'Orford et il a acheté avec une fausse coupure de 100 \$ américains des chandeliers pour la somme de 26,21 \$.

La fausse coupure étant échangée au taux de 25 pour cent, on a donc remis au passeur une somme de 125 \$ en argent canadien. Le client a à son tour remis au commerçant 26,21 \$ pour l'achat des chandeliers.

On comprendra que le client a gardé les deux billets de 50 \$ qu'on lui avait remis. Il a disparu quand le commis s'est rendu dans l'arrière-boutique pour emballer les deux chandeliers.

Ayant constaté ce départ à la sauvette, épris de doute sur la validité du billet américain, le commis s'est précipité à la caisse populaire où on lui a confirmé la fausseté du billet de 100 \$ américains. Il a aussitôt informé la Police municipale de Sherbrooke de ce qui s'était passé avec le résultat que l'on sait.

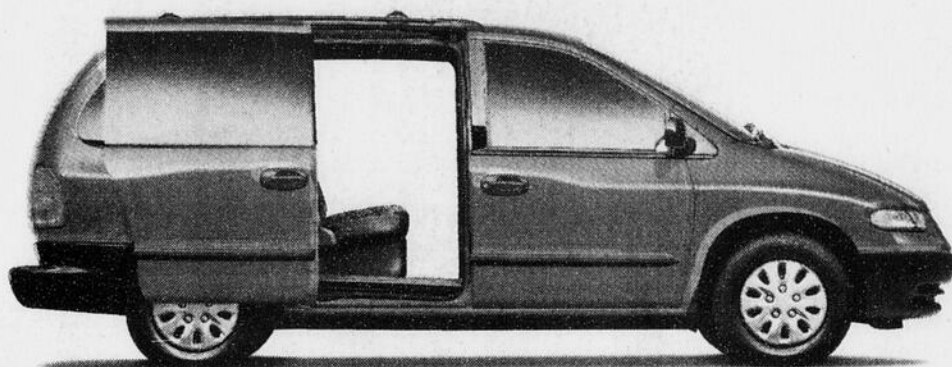
Il faut ajouter que le 18 octobre dernier, un commerçant de Fleurimont avait subi le même sort mais il avait eu le temps de relever une bonne description du suspect.

À la réception de la plainte du commerçant de Saint-Elie-d'Orford et au souvenir de la description du passeur du 18 octobre, les patrouilleurs municipaux ont fait un plus un et ont repéré le suspect.

«La GRC enquête toujours dans cette affaire afin de relier cet individu aux dix fausses coupures de 100 \$ américains qu'elle a reçues depuis une quinzaine de jours. On croit que le même suspect est relié à la mise en circulation d'une autre fausse coupure d'argent américain dans la région de Laval. L'individu sera définitivement accusé quand l'enquête sera complétée» informe le sergent d'état major Dionne.

Le corps policier fédéral informe les commerçants de la région que les passeurs de faux billets sont régulièrement actifs et que la vigilance est toujours de mise.

Les gens qui désireraient de plus amples renseignements sur la question ou en donner peuvent communiquer avec le sergent Gaétan Paul, de la section des délits commerciaux à la GRC de Sherbrooke, (819) 564-5770.

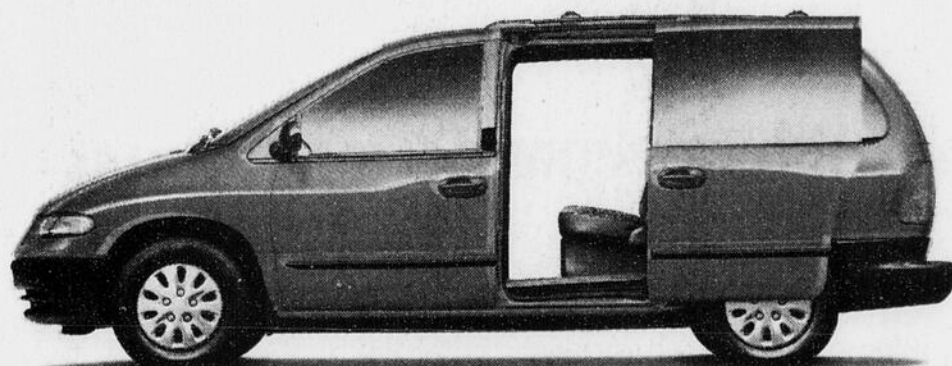


La mini-fourgonnette Chrysler.

Vous pouvez peut-être passer au travers,
mais vous ne pouvez pas passer à côté.

Parce qu'en plus de ses deux portes coulissantes,
elle vous est offerte avec un climatiseur,
des poutres de renfort, deux coussins de sécurité
et un moteur V6 de trois litres.

Tout cela et bien plus encore,
à un prix faisant de la voiture de l'année 1996
le meilleur achat que vous puissiez faire en 1997.



PLYMOUTH VOYAGER/DODGE CARAVAN 1997

- Moteur V6 de 3 litres
- Deux coussins de sécurité
- Poutres de renfort dans les portes
- Climatiseur
- Boîte automatique
- Radio AM/FM stéréo
- Verrous à l'épreuve des enfants
- Sièges à roulettes Easy Out RollerSM
- Porte-bagages
- Sièges pour 7 passagers
- Deux portes coulissantes

397\$*

PAR MOIS

LOCATION. TERME DE 30 MOIS. AUCUN COMPTANT INITIAL. FRAIS DE TRANSPORT INCLUS.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.

750 \$ AUX DIPLÔMÉ(S)

Remise en argent additionnelle de 750 \$ à l'achat du véhicule Chrysler 1996 de votre choix en plus de tout autre rabais offert. Cette offre se termine le 31 décembre 1996.



Programme d'aide pour handicapés physiques

Tous les détails chez le concessionnaire.

VOTRE CONCESSIONNAIRE

CHRYSLER

QUELQU'UN DE FIABLE

*L'illustration diffère légèrement du modèle offert. Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut avec l'ensemble 24T + GKD. Terme de 30 mois. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Credit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement ainsi qu'un dépôt de sécurité seront exigés. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51 000 km, au taux de 9¢ le km. Offre d'une durée limitée. Chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre et avoir à commander.

Opinions

La Tribune

Raymond Tardif,

Président et Éditeur

Jacques Pronovost,

Rédacteur en chef

EDITORIAL

Changer notre mentalité



Pierre DUBOIS

Le sommet sur l'économie et l'emploi s'est ouvert avec une nouvelle vedette. Et cette nouvelle star n'est ni un homme ou une femme politique, ni un nouveau champion de l'économie à la Bombardier ou à la Cascade. Non. La nouvelle vedette, c'est l'économie sociale.

À la veille du sommet, on a bombardé les profanes, dont je suis, de toutes sortes d'hypothèses, de rapports de toutes provenances. Parmi ces derniers, celui sur la fiscalité qui dit au gouvernement de résister à la tentation de taxer, encore plus, ceux qui gagnent plus, autrement dit, les quelque 10 pour cent de la population active qui présentent des gains de plus de 50 000\$ par année. Ce que les spécialistes disent, en gros, c'est taxez-nous sur la performance, sur les profits.

La lutte à l'appauvrissement a été mis sous les feux de la rampe durant les dernières semaines. On a dénoncé, avec raison, les conditions de vie de plus en plus difficiles dans lesquelles se débat une tranche de plus en plus importante de nos concitoyens et concitoyennes. Phénomène un peu nouveau, c'est l'arrivée dans cette catégorie de gens qui gagnaient très bien leur vie et qui sont tombés de l'emploi régulier à une condition très difficile en peu de temps.

Ajoutons à cela, toute la déstabilisation du marché de l'emploi par les coupures gouvernementales, la rationalisation, la libéralisation des marchés et la déréglementation de beaucoup de secteurs d'activités.

On est tenté dans ces temps difficiles de jeter la pierre et de demander à l'autre de faire les sacrifices. Le patronat pointe les syndicats. Les syndicats crient qu'ils en ont assez fait en matière de compromis dans beaucoup de secteurs, entre autres, celui des services sociaux. Les clients crient au vol parce que les institutions financières étalent des profits importants. Les jeunes hurlent leur désespoir devant un marché du travail qui semble fermé.

On se met à crier plus fort contre les assistés sociaux qui, semble-t-il, ne font rien pour s'en sortir. Et tout ce monde-là se tourne vers les gouvernements pour le condamner d'avoir endetté le pays de façon aussi irresponsable.

Dans tout ce portrait pour le moins sombre, arrive la notion d'économie sociale, en gros, la prise en main des gens par les gens. C'est de l'entrepreneuriat collectif souvent axé sur une philosophie d'intervention communautaire. Le président de l'assemblée des évêques du Québec, Mgr André Gaumond, dit qu'il ne faut pas rêver que cette économie sociale va prendre la relève du gouvernement pour régler toute la situation.

Ce n'est pourtant pas une notion si nouvelle. Le mouvement Desjardins est né dans la tête de son fondateur à partir de cette approche. Les coopératives agricoles aussi. Aujourd'hui, les actions des cuisines collectives, par exemple, puisent leur philosophie dans cette approche. Et si les gouvernements y injectent intelligemment de l'argent, cela pourrait permettre à bon nombre d'hommes et femmes de se remettre en selle et de gagner honorablement leur vie. Parce que le gouvernement en a encore des sous: c'est sa façon de faire qui doit changer.

Ce qui devrait aussi changer, c'est notre mentalité. «Alors que nous sommes cités partout dans le monde comme un exemple de réussite, dit le président des Caisses populaires Desjardins, Claude Bédard, il n'y a qu'au Québec qu'on ne reconnaît pas les Caisses comme de l'économie sociale.» C'est fou comme on a parfois de la difficulté, comme société, à se trouver capable de réussir et se féliciter de nos réussites.

TRIBUNE LIBRE



Punir des Québécois

Holà! M. Jacques Poisson ne veut pas qu'on mange dans les restos Nickels, East Side Marios, etc., parce qu'ils portent un nom anglais (réf.: «Le MEF appelle au boycott des nouveaux restaurants aux noms anglais, 16 octobre, La Tribune»).

M. Poisson et vous du Mouvement estrien pour le français, êtes-vous bien au courant de ce que vous nous demandez de faire? Vous nous demandez de punir des employés québécois, des fournisseurs québécois, et des Québécois Sherbrookoïsi qui bénéficient tous des retombées économiques qui créent ces entreprises.

Si nous suivons bien votre logique, nous devons tous arrêter de conduire nos autos immédiatement car elles se classent parmi les ennemis des Québécois avec des noms comme General Motors. Là, on pourrait tous utiliser des bicyclettes Raleigh qui sont fabriquées au Québec (comme votre poutine Nickels est fabriquée au Québec)? Mais non! Raleigh, c'est un nom anglais. Alors, ce n'est pas grave. Nous irons à pied! Oy! Mais quoi faire lorsque nous arrivons à pied sur la rue King, elle aussi victime d'un nom anglais?

Vlà la solution: nous resterons tous renfermés dans nos maisons, malignes et dangereuses. Quand nous commençons à encourager les membres de notre société à attaquer ceux qui sont différents d'eux, nous voyons que nous ne sommes pas si loin des bestiaux que nous l'avons cru.

Les menaces de M. Poisson et de son groupe sont immorales, malignes et dangereuses. Quand nous commençons à encourager les membres de notre société à attaquer ceux qui sont différents d'eux, nous voyons que nous ne sommes pas si loin des bestiaux que nous l'avons cru.

Laurie Labrecque
Parfois pure, rarement laineuse,
mais toujours un être humain!

LETTRÉ OUVERTE SUR LA SAQ DE MAGOG

Attraction indéniable

M. Jocelyn Tremblay
Président directeur général
S.A.Q.

En tant que nouveau marchand du centre-ville de Magog, permettez-moi de joindre ma voix à celle des autres membres de la S.I.D.A.C. pour réclamer le maintien de votre établissement au centre-ville.

Il y a quelques mois, lorsque nous avons fait l'acquisition de la quincaillerie, les informations qui circulaient étaient à l'effet que la SAQ serait relocalisée dans le local que Métro laissera vacant sous peu. Cette possibilité a pesé pour beaucoup dans notre décision d'achat et dans le plan d'affaires que nous avons élaboré.

Je comprends mal que vous puissiez envisager de vous éloigner de ce qui est à mes yeux le coeur d'une ville touristique qui fait l'envie de bien des régions. Il suffit de se promener sur les trottoirs du centre-ville par une belle soirée pour en sentir le pouls et d'observer l'attraction indéniable qu'il représente.

Un service comme le vôtre ne devrait-il pas contribuer à l'essor de ce pôle d'attraction plutôt que de l'affaiblir en tentant de déplacer la clientèle ailleurs?

Daniel Jubinville
RONA Memphré Décor

Trou au centre-ville

M. Robert Benoit
Député provincial comté Orford

À l'heure d'un sommet socio-économique qui vise à établir un repositionnement majeur au Québec, à l'heure où l'on investit des millions de dollars pour gagner des emplois à la trentaine (Bromont), de quel droit une société gouvernementale comme la SAQ, qui se dit en situation de monopole, doit-elle mettre en péril le coeur de la Ville de Magog et les emplois qui y sont créés et maintenus constamment?

Quel est l'intérêt dans la tête des gens qui dirigent la SAQ pour risquer de basculer par-dessus bord tous les efforts constants déployés au cours des années et même à l'heure actuelle pour maintenir la vivacité de notre centre-ville?

Au moment où le gouvernement annonce un «trou» de 245 millions \$, vaut-il la peine de laisser faire un trou au centre-ville de Magog qui pourrait créer une situation irrémédiable?

À l'heure où notre société est grugée par une technocratie exagérée et abusive, il est impératif, M. Benoit, de faire en sorte que «Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement», un document adopté en 1994, soient respectées.

Nous sommes confiants que les actions nécessaires seront prises afin d'éviter de «démolir» une réalisation collective au coeur de la région de Magog-Orford, soit la vivacité de notre centre-ville.

Veillez agréer, Monsieur le député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Yves Routhier
Conseiller municipal
Président du Comité consultatif d'urbanisme
Ville de Magog

L'obligation de résidence comme condition d'embauche n'est pas justifiée

La Ligue des droits et libertés (section Estrie) se préoccupe depuis plusieurs années de la question du lieu de résidence comme manifestation de la liberté individuelle. Elle remarque depuis quelque temps que plusieurs maires de la région font la promotion du lieu de résidence comme condition d'embauche. Le but, plus ou moins avoué, étant d'enrichir les coffres de la trésorerie municipale.

La Ligue considère le choix du lieu de résidence comme un droit protégé par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La Ligue s'intéresse aussi au droit au travail et juge que l'obligation de résidence comme condition d'embauche ou de maintien en emploi est injustifiée et discriminatoire en regard du Pacte et de la Convention 111 concernant la discrimination (emploi et profession) de l'Organisation internationale du travail.

Localement, cette obligation est difficilement applicable dans un contexte de régionalisation des services et, conciliable avec la mobilité requise de la main-d'oeuvre. Paradoxalement, cette demande d'élus municipaux cadre mal avec les appels incantatoires à la nécessaire solidarité, invoquée par tous, à la veille du Sommet socio-économique d'octobre.

Par ailleurs, quelques cas sont actuellement devant les tribunaux: la Cour suprême du Canada et le Tribunal du travail du Québec doivent rendre en 1997 des décisions sur ce sujet. La Ligue ne commentera pas ces deux cas considérant qu'ils font l'objet d'audition devant une cour. Cependant, dans le cas Tardif contre Cascades de

Kingsey Falls, la Ligue émet des réserves importantes face au moyen utilisé (la filature) par l'entreprise dans le but de vérifier la loyauté de son employé.

De plus, la Ligue a bien pris note de l'Avis publié en décembre 1994 par la Commission des droits de la personne du Québec sur: *L'exigence de résidence comme condition d'accès à un emploi dans la fonction publique municipale.*

Les documents internationaux

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques aux articles 2.2, 12.1 et 12.3 garantit à tout individu les droits reconnus (dans le présent Pacte) sans discrimination aucune fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion publique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation; il reconnaît à toute personne qui se trouve légalement sur le territoire d'un État, le droit d'y circuler librement et d'y choisir librement sa résidence; et, que ces droits ne peuvent faire l'objet de restrictions nécessaires pour protéger la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la moralité publique, ou les droits et libertés d'autrui.

La Convention 111 élargit la notion de discrimination applicable au travail. Elle énonce aux articles 1 et 1(b) que: «(...) le terme «discrimination» comprend toute autre distinction, exclusion ou préférence ayant pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité des chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession, qui pourra être spécifiée par le membre intéressé(...)».

L'obligation de résidence comme condition d'emploi, pour quelque motif que ce soit, sans distinction, revêt ici

une forme moderne de servitude qui dessert les intérêts des uns et des autres. De plus, elle constitue une intrusion injustifiée dans la vie privée des individus et leur droit de choisir un lieu de domicile sans contrainte autre que celle prévue par la loi.

Au sens du droit international, une restriction à un droit ou une liberté devra être justifiée par le pays concerné advenant une dénonciation reçue par les Comités compétents.

La Charte des droits et libertés du Québec

La Charte est un document unique au Canada en matière de droits de la personne. Il est le seul à protéger des droits de nature économique. Plusieurs articles réfèrent à la question: «Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (art. 1). Les libertés et les droits fondamentaux s'exercent dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être des citoyens du Québec (...) (art. 9.1). Toute personne qui travaille a droit, conformément à la loi, à des conditions de travail justes et raisonnables (...)» (art. 46). La Commission dans l'Avis précité émet l'opinion suivante:

«Étant donné que la liberté de choix de la résidence, en tant que composante de la liberté de mouvement, se rattache à la notion du droit à la liberté de la personne, les restrictions imposées par certaines politiques municipales, au regard du lieu de résidence, entrent en conflit avec les garanties énoncées à l'article premier de la Charte québécoise» (p. 17).

«En cas de litige, il appartiendrait aux municipalités concernées de dé-

montrer que l'atteinte à la liberté de la personne, découlant de l'imposition de restrictions au lieu de résidence, demeure néanmoins sous l'angle de l'article 9.1, admissible du point de vue de la Charte» (p. 18).

Les motifs invoqués

Nous observons que les motifs généralement invoqués par les administrations municipales visent: 1) l'amélioration de la qualité du travail fondée sur une connaissance plus profonde des conditions de la ville; 2) une loyauté de la part des employés fondée sur leur intérêt personnel dans les affaires de la ville; 3) la diminution de l'absentéisme et du manque de ponctualité parmi le personnel; et, 4) la disponibilité d'une main-d'oeuvre compétente dans les cas d'urgence.

Ces motifs invoqués, principalement aux États-Unis, n'ont jamais fait l'objet d'études sérieuses. Au Canada et a fortiori au Québec, une restriction à un droit ou à une liberté doit obéir à des critères démontrables; dans le cas spécifique du Québec, la Charte impose que cette restriction soit nécessaire au respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens.

Une municipalité pourrait difficilement démontrer que cette obligation de résidence constitue une restriction justifiée à la liberté de la personne ou qu'elle est une condition de travail juste et raisonnable. Vraisemblablement, elles auront beaucoup de difficultés à faire confirmer par les tribunaux un droit résiduel de propriété sur un quelconque mode d'existence de leurs employés. Les municipalités et les entreprises pourront sans doute déterminer que quelques employés, de par la natu-

re de leurs fonctions, doivent être disponibles rapidement (policiers, pompiers, ambulanciers, cadres supérieurs, etc.) mais certainement pas tous les employés.

Conclusion

Le respect des droits et libertés de la personne, dans une société libérée de l'arbitraire, moderne et ouverte au pluralisme, ne saurait s'accommoder du rétablissement d'une nouvelle forme de servitude.

Nous retenons: qu'ils s'agit d'une forme de discrimination au sens de la Convention 111 et du Pacte sur les droits civils et politiques; que la personne concernée, après avoir épuisé tous les recours judiciaires que lui procure la loi, pourra s'adresser à l'Organisation internationale du travail et/ou au Comité des droits de l'Homme de l'ONU; et, que précédemment, elle aura saisi un tribunal compétent en invoquant les dispositions pertinentes de la Charte québécoise.

Entre temps, nous invitons fortement les administrations municipales et les entreprises à lire attentivement l'Avis de la Commission sur ce sujet.

Enfin, toute personne soumise à l'obligation de résidence comme condition d'embauche ou de maintien en emploi, qui se verrait refuser un emploi ou menacée de congédiement, trouvera auprès de la Ligue des droits et libertés, le support, l'aide et l'accompagnement nécessaires afin de faire valoir et reconnaître ses droits devant les plus hautes instances.

André Roux
Coordonnateur
Ligue des Droits et Libertés (section Estrie)

ADMINISTRATION	RESSOURCES HUMAINES	RÉDACTION	PUBLICITÉ	PRÉ-IMPRESSON & PRODUCTION	COMPTABILITÉ	TIRAGE
Raymond Tardif Président et éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration	Jacques Pronovost Rédacteur en chef	Stéphane Lavallée Directeur de l'information	François Fouquet Directeur	René Béliveau Directeur	Julienne Poulin Gérante du crédit
	Michel Poulin Directeur		Alain LeClerc Pierre Dubois Adjoints au directeur	André Roberge Michel Doyon Adjoints au directeur	André Corriveau Contrôleur	Jocelyn Godbout Directeur
						André Casteau Adjoint au directeur

Les défenseurs du monastère rentrent bredouilles

□ Ils n'ont pas réussi à rencontrer le supérieur de la communauté des Franciscains

François GOUGEON

Sherbrooke

Révenue bredouille d'une visite à Montréal en vue de rencontrer le supérieur de la communauté des Franciscains, la délégation estrienne motivée par le sauvetage du vieux monastère de Lennoxville n'entend pas lancer la serviette.

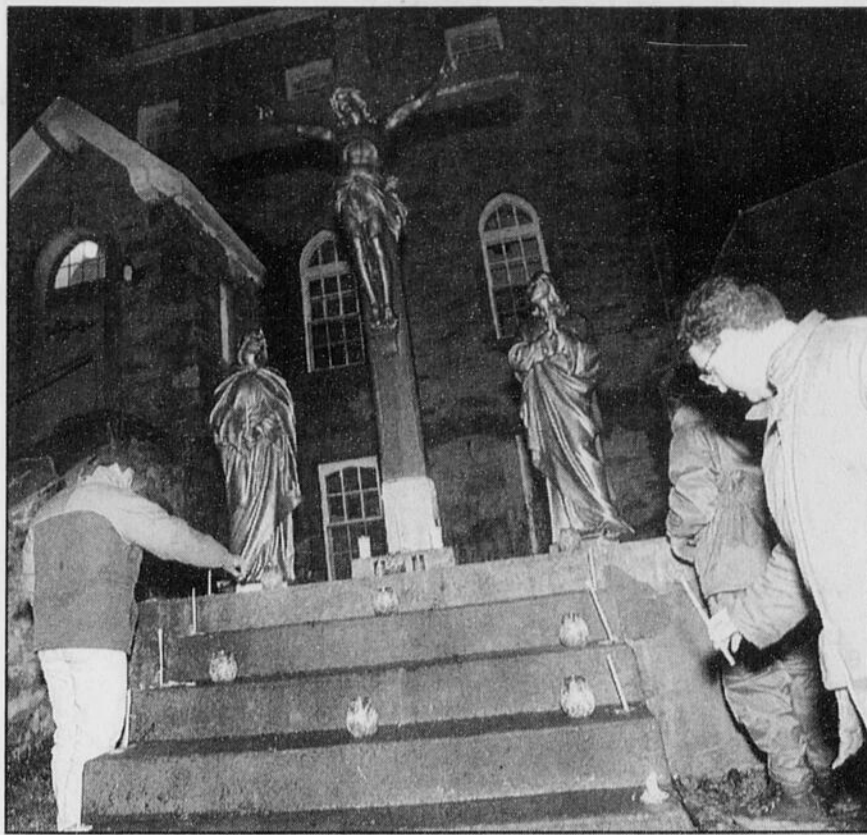
«On va continuer avec toute l'énergie dont on est capable... C'est absolument incompréhensible le peu d'ouverture qu'on sent de cette communauté. On nous fuit comme la peste et pourtant on ne veut qu'une rencontre avec le responsable, le Père Régent Raymond... C'est vrai que c'est un dossier qui ne sent pas bon du tout et on se demande où est la magouille», a commenté hier Yves Bourassa.

La veille, en compagnie d'autres intervenants, le groupe a fait le pied-de-grue en vain dans l'antichambre de la maison-mère des Franciscains, dans le quartier Rosemont, à Montréal. L'objectif était d'avoir une rencontre avec le supérieur de cet ordre religieux, le Père Raymond; d'abord pour le sensibiliser à l'importance d'obtenir un délai de 90 jours avant la démolition du monastère de Lennoxville et pour que la Fondation qui se met sur pied puisse poursuivre la vocation du bâtiment, dans «la philosophie de l'oeuvre de Saint François d'Assise».

La délégation estrienne, qui se présente comme le Comité du gros bon sens, a pu remettre une lettre à la communauté religieuse, implorant la tenue d'une rencontre entre les parties. Mais hier, cette missive est restée sans réponse.

Malgré ce qu'il qualifie de «fermeture complète» des autorités concernées, Yves Bourassa a bon espoir d'un dénouement, même si des rumeurs circulent à l'effet que la démolition puisse débuter lundi prochain. On compte notamment sur un intermédiaire, qui habite dans le secteur de la maison-mère

à Rosemont, et sur l'intervention d'un brooke qui, préférant travailler dans l'ombre pour l'instant, compte faire



Imacom-Daguerre René Marquis

Le comité pour la sauvegarde du vieux monastère de Lennoxville a tenu une autre manifestation symbolique, hier en début de soirée, démontrant ainsi sa volonté d'obtenir satisfaction dans ce dossier.

avancer le dossier.

L'intermédiaire de Rosemont, Jean-Pierre Favarger, a confirmé à La Tribune tout mettre en oeuvre pour obtenir une rencontre entre les gens de la région sherbrookoise qui veulent sauver le monastère et le Père Raymond. M. Favarger s'interroge sur les difficultés d'obtenir un tel entretien. «Peut-être la délégation (de l'Estrie) n'a pas eu le doigt requis en se présentant directement à la maison-mère, sans un rendez-vous préalable. Néanmoins, j'essaie d'initier une rencontre. J'ai laissé le message au Père Raymond en lui de-

mandant de faire preuve de charité pour la tenue d'une rencontre à sa convenance», a-t-il dit.

M. Favarger, qui ne veut pas blâmer les Franciscains pour la décision de démolir son monastère de Lennoxville, estime néanmoins que cette communauté devrait voir «autre chose que le seul aspect matériel» dans ce dossier. «Si un groupe se montre intéressé à prendre la relève pour perpétuer l'oeuvre de Saint François, il me semble que les autorités de la maison-mère devraient accepter de l'entendre», a aussi commenté cet intervenant.

CLSC SOC
AVIS À NOTRE CLIENTÈLE

Dans un effort constant d'améliorer l'accessibilité à ses services, le CLSC SOC prolonge ses heures d'ouverture de services de santé sans rendez-vous à partir du 4 novembre.

SERVICES DE SANTÉ SANS RENDEZ-VOUS
du lundi au vendredi
de 13 h à 21 h
le samedi matin, de 9 h à midi
au 50, rue Camirand, Sherbrooke. 565-1330

Vous pouvez vous adresser au CLSC SOC pour connaître l'ensemble des services offerts et les heures d'ouverture.

Téléviseurs, son «surround», vidéos, systèmes de son, notre vie gravite autour de l'électronique.

SONY SONY

À l'approche des Fêtes, la compagnie SONY associe son nom à SON X PLUS pour vous informer de toutes les nouveautés et offres spéciales dans le domaine.

Une circulaire sera livrée à votre porte ce week-end... Surveillez bien votre boîte aux lettres.

Son X plus

2300, rue King Ouest
Sherbrooke, Québec
822-3344

La Tribune sur place...

Profitez des coupons Kanuk: obtenez GRATUITEMENT un foulard polaire et un rabais de: **25\$ ou 50\$**

KANUK **KANUK**

Voir détail en magasin

MOMO SPORTS

42 Wellington Nord Sherbrooke 822-3077
1700 Sherbrooke (Galeries Orford) Magog 868-6968

La Carte Exemption Taxes

Plus vous l'utilisez, **plus vous économisez!**

En présentant la Carte Exemption Taxes chez un marchand participant, vous ne payez ni TPS ni TVQ sur tous les prix affichés même si ceux-ci sont déjà en réduction. Cela représente pour vous une économie de près de 14% quel que soit le montant de votre achat. Votre carte Exemption Taxes se rembourse donc d'elle-même en un rien de temps!

Valable pour un an, son utilisation n'entraîne aucuns frais additionnels de votre part. Vous pouvez l'utiliser aussi souvent que vous le désirez.

Des retombées positives pour tous!

La Carte Exemption Taxes vise à favoriser l'achat local. Chaque fois que vous l'utilisez, vous contribuez donc à stimuler notre économie et à créer des emplois chez nous.

Offerte au coût de 28,50\$ (taxes incluses), la Carte Exemption Taxes est acceptée chez 50 marchands de la région sherbrookoise.

N'hésitez pas à vous en servir!

La Carte Exemption Taxes est disponible chez les marchands suivants :

CHAUSSURES
BOUTIQUE LE COUREUR
147, rue Alexandre/566-5363
Chaussures de sport

CHAUSSURES GRÉGOIRE
Promenades King/562-2244
Chaussures hommes et femmes

LA CHAUSSURE PASSE PARTOUT
144, chemin Duplessis/562-0111
Chaussures enfants et adolescents

PANDA TOURELLES
Les Tourelles/564-8311
Chaussures enfants

SERVICES
BEAUTÉ CLASSIC
1333, boul. Mi-Vallon/820-1333
Coiffure et esthétique elle et lui

DIMENSION BEAUTÉ
1425, rue King Ouest/346-5537
Coiffure elle et lui

CORDONNERIE MARIELE DUBUC
Promenades King/564-8419
Vente et réparation

NETTOYEUR MICHON
2310, rue King ouest/821-2617
Nettoyage à sec

SERRURERIE MULTI-CLÉS
1378, rue King Ouest/562-6313
Vente et réparation

ANIMAUX
ANIMALERIE DE SHERBROOKE
1425, rue King Ouest/569-6618
Animaux et accessoires

ENTRE CHIEN ET CHAT
1434, rue King Est/562-9430
Toiletage animaux

AUTOMOBILES
LAVE AUTO MAGIC
2829, rue King Ouest/346-1127
Esthétique auto

LEBEAU VITRES D'AUTOS
372, rue Wellington Sud/563-8242
Accessoires automobile

VÊTEMENTS
BIKINI MADELLE
1787, chemin Galvin/563-9390
Maillots hommes, femmes et enfants

BOUTIQUE CASTILLE
473, rue Conseil/563-2470
Vêtements dames et jeunes filles

BOUTIQUE MODE CHARELLE
564, rue King Est/563-3926
Vêtements dames

BOUTIQUE POUR LUI
Promenades King/821-4419
Entrepôt vêtements hommes

BOUTIQUE YAN CARDO
Carrefour de l'Estrie/569-0953
Vêtements sport unisexes

CONFECTIONS CRÉATION PLUS
500, 13e Avenue Nord/821-0217
Vêtements dames

FINE BLOUSE
Promenades King/820-2409
Vêtements dames

ILLUSION
Les Tourelles/562-1698
Vêtements et articles de sport

LE REPÈRE DE GUILLAUME
Promenades King/820-1299
Vêtements enfants

LINGERIE UNIFORME PLUS
523, rue King Est/562-9463
Vêtements dames

MERCERIE LAFLEUR
635, rue Conseil/822-2228
Vêtements hommes

MOMO SPORTS
42, rue Wellington N./822-3077
Vêtements et articles de sport

Offrez la en cadeau!

EXEMPTION TAXES
12 34 567 890
P UNTEL SHERBROOKE
EX 06 97

Oui, je désire obtenir la Carte Exemption Taxes au coût de 28,50 \$ (taxes incluses)

Monsieur Madame

Nom: _____
Prénom: _____
Adresse: _____
Ville: _____
Code postal: _____
Téléphone: _____
Année de naissance: _____

Mode de paiement
Vous pouvez commander par téléphone au (819) 823-7777 ou par:
 Chèque (à l'ordre de Exemption Taxes)
 Visa
 Mastercard

Date d'expiration: _____
Signature du détenteur: _____
Date d'inscription: _____
Date d'expiration: _____

Note: Aucune réservation sans paiement. La carte est valide pour une période d'un (1) an. Elle n'est pas transférable. Si vous payez par chèque, n'oubliez pas de le joindre à ce formulaire.

Pour plus d'information ou pour commander une carte :
(819) 823-7777

Plus de 25 autres marchands. (Liste dans les prochains jours)

LaTribune CITE 102.7 FM ROCK-DÉTENTE



CETTE ANNÉE, PASSEZ L'HALLOWEEN LÀ OÙ PERSONNE N'A JAMAIS OSÉ ALLER.

Le nouveau Tracker 4 portes. Il arrive juste à temps pour l'Halloween, avec ses quatre roues motrices et son prix qui ne vous fera pas dresser les cheveux sur la tête. Aucun obstacle ne pourra vous empêcher de piller le Québec, de la Gaspésie à l'Abitibi, assisté par votre équipage de fantômes, sorcières, Superman, Cendrillon, cow-boys ou pirates.

18 995 \$*

TRACKER
4 PORTES
GEO

JE VEUX MA LIBERTÉ!

Pour plus d'information, composez sans frais le 1 800 463-7483.

*Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1997 en stock. Porte-bagages sur le toit non disponible. Photo à titre indicatif seulement. Taxes et transport en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. L'Assistance Routière et la Garantie GM TOTALSM sont offertes sur tous les véhicules neufs GM 1997 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. **Programme pour diplômés taxable et accordé selon les critères établis par le manufacturier. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.



Assistance
ROUTIÈRE

